ÉTUDE SUR L'ADMINISTRATION

ET LES

REVENUS DU TRÉSOR ROYAL SOUS PHILIPPE-LE-BEL D'APRÈS LE JOURNAL DU LOUVRE

PAR

Octave RAGUENET

Historique du Journal du Louvre.

Le trésor du Louvre existe à la fin de l'année 1295. Un seul trésor est commun à l'État et à l'Hôtel.

Toutes les dépenses de l'Hôtel sont acquittées au Louvre. Tous les revenus, tant ordinaires qu'extraordinaires, sont centralisés au Louvre.

Le trésor royal est rétabli au Temple, vers la Saint-Jean, 1303.

L'administration du trésor se compose d'un changeur, d'un clerc et de trois trésoriers.

La comptabilité du trésor, sous Louis X, diffère complètement de la comptabilité du Temple, antérieure à 1295. Toutes les réformes avaient été opérées par Philippe-le-Bel, à l'époque où fut établi le trésor du Louvre. Divers fragments de comptes en font foi.

Le premier trésorier siège à l'Échiquier de Rouen. Les deux autres font des tournées administratives.

Les baillis ne remettent pas eux mêmes les deniers entre les mains des trésoriers. Les contribuables, les prévôts et les villes de communes versent leurs revenus dans la caisse spéciale, ouverte sous le nom de chaque bailli.

Le revenu net des bailliages de France atteint le quart de la recette brute.

La rentrée des impôts extraordinaires s'opérait par les soins des receveurs des aides. Erreur de Brussel, au sujet de ces receveurs.

Chaque élève publiera les positions de la thèse isolément et sous sa responsabilité personnelle.

(Règlement du 10 janvier 1860, art. 7).